



Principes méthodologiques

Les données de consommations énergétiques du secteur agricole et forestier n'étant pas disponibles directement à une échelle suffisamment fine, il est nécessaire de les estimer afin d'évaluer les consommations énergétiques et émissions de gaz à effets de serre de ce secteur à un échelon territorial.

Ce document présente succinctement les principes méthodologiques utilisés pour l'évaluation des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et forestier.

Evaluation des consommations énergétiques et des émissions du secteur agricole et forestier :

La Figure 1 présente la méthodologie générale utilisée pour l'évaluation des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agricole et forestier sur un territoire.

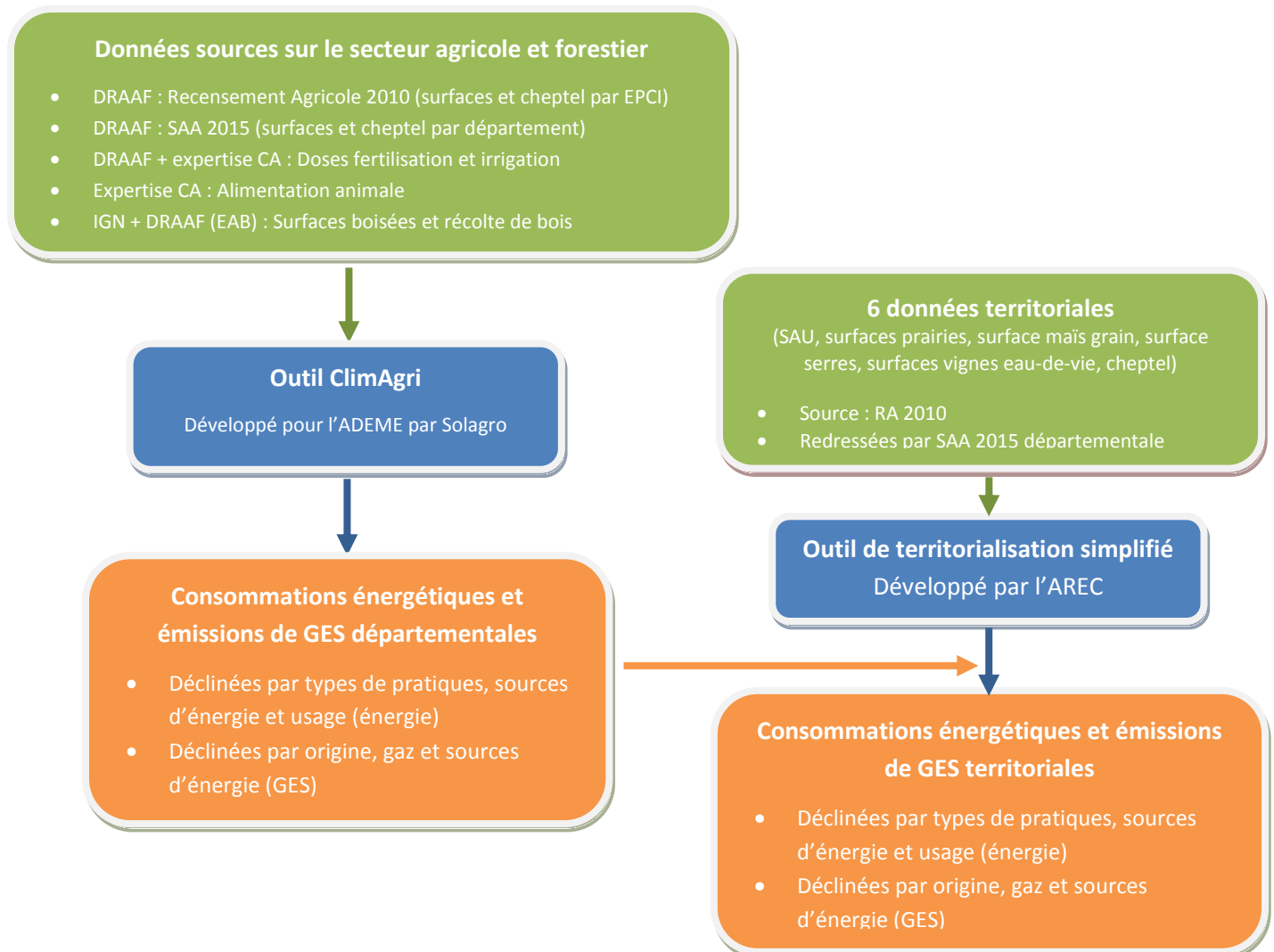


Figure 1 Les principales étapes pour le calcul des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agricole et forestier

Détermination des caractéristiques du profil agricole et forestier du territoire

Les consommations d'énergie et les émissions du secteur agricole et forestier sont estimées à partir des données agricoles et forestières fournies principalement par la DRAAF et l'IGN. Ces données sont issues d'une part du recensement agricole de 2010, et d'autre part de l'inventaire forestier. Les données agricoles sont ensuite actualisées sur les bases des résultats de la Statistique Agricole Annuelle au niveau départemental, sur l'année 2015 pour le cas présent.

Les données sources utilisées sont les surfaces utilisées par types de culture et les cheptels présents sur les territoires pour la partie agricole, et les surfaces par type d'essences et de structure forestière pour la partie forestière. Ces données sont disponibles à l'échelle des EPCI pour les chiffres issus du recensement agricole de 2010, mais uniquement à l'échelle départementale pour ceux provenant de la SAA 2015. Les données sur les EPCI pour 2015 sont donc des chiffres redressés en fonction des données de chaque département.

D'autres informations caractérisant les pratiques agricoles locales sont également nécessaires afin d'affiner les consommations énergétiques et les émissions des GES de l'agriculture :

- Les surfaces irriguées par type de culture (RA 2010 – SAA 2015)
- Les doses d'eau apportées (Dire d'expert – Chambre d'Agriculture)
- Les surfaces de serres maraichères et horticoles (RA 2010 – SAA 2015)
- Les doses de fertilisation appliquées par type de culture (Dire d'expert – Chambre d'Agriculture)

Sur la partie forestière, les données de surface sont disponibles à l'échelle des EPCI, et même des communes. Les données de productivité annuelle à la surface sont quant à elles disponibles à l'échelle de régions forestières et s'appliquent uniformément sur les massifs boisés en fonction des types d'essences. Les chiffres de l'exploitation forestière sont issus des Enquêtes Annuelles de Branches (EAB) réalisées chaque année par la DRAAF. Ils sont disponibles à l'échelle départementale et sont répartis en fonction des surfaces forestières présentes par EPCI. Les données de consommation de bois énergie, aussi bien en chaufferies collectives et industrielles que chez les particuliers, sont disponibles par EPCI à partir d'outils développés par l'AREC.

Estimation des consommations d'énergie et des émissions de GES du secteur agricole et forestier sur le territoire

A partir des données agricoles et forestières d'un territoire, l'outil ClimAgri, développé par Solagro pour l'ADEME, permet de réaliser un état des lieux des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de ce territoire. C'est un outil performant quant à ses résultats, mais il se révèle d'une utilisation assez lourde qui ne se justifie pas forcément pour des territoires infra-départementaux. C'est pourquoi l'AREC a développé une version simplifiée de cet outil afin d'alléger son emploi sur des périmètres géographiques restreints.

La méthode s'appuie sur les résultats départementaux obtenus à partir de l'outil ClimAgri. Il suffit ensuite de renseigner six données agricoles et forestières simples, disponibles au niveau des

EPCI, afin d'obtenir les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire concerné.

Ces six données sont les suivantes :

- Surface Agricole Utile
- Surface de prairies
- Surface de serres
- Surface de maïs grain
- Surface de vigne pour eau-de-vie
- Cheptel (en équivalent UGB)

Les résultats issus de l'outil simplifié se déclinent sous plusieurs formes :

Consommations énergétiques :

- Consommations énergétiques directes par type de pratiques agricoles
- Consommations énergétiques directes par source d'énergie
- Consommations énergétiques directes par usage

Emissions de GES :

- Emissions directes de GES par origine
- Emissions directes de GES par gaz précurseur
- Emissions de GES d'origine énergétique par source d'énergie (avec prise en compte de la mise à disposition de l'énergie)